

Division du premier degré

Fiche profil de poste : **Coordonnateur/ Coordinatrice ULIS Collège TSA
Collège Rouget de Lisle SCHILTIGHEIM**

Circonscription : Service Ecole Inclusive

Localisation : Collège Rouget de Lisle 1 Rue du Béarn, 67300 Schiltigheim

1. Définition du poste et des missions :

L'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) « Troubles du Spectre Autistique » est un dispositif collectif d'appui à la scolarisation pour élève présentant des troubles du développement et pour lesquels la commission des droits de l'autonomie (CDA) propose un projet personnalisé de scolarisation (PPS) adapté.

L'Ulis est renforcée par le Dispositif d'Accompagnement et de Soins Coordonnés pour l'Autisme (DASCA) - Adèle de Glaubitz.

Sous la responsabilité du chef d'établissement et l'autorité de l'IEN-ASH, l'enseignant coordonnateur :

- a en charge l'élaboration, le suivi et l'évaluation du projet individuel de chaque élève ;
- établit, pour chaque jeune, un programme pédagogique personnalisé qui précise les acquisitions scolaires visées ;
- assure les enseignements et les actions de soutien aux élèves qui nécessitent une réponse pédagogique individualisée ;
- organise l'inclusion et assure un rôle de personne-ressource auprès de l'ensemble des partenaires (famille, enseignants etc.) ;
- assure un travail partenarial étroit avec tous les partenaires,
- est personne ressource pour les enseignants et la communauté éducative.

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

Les candidats/ candidates doivent :

- faire preuve d'expertise sur les troubles autistiques
- avoir des aptitudes à travailler en équipe,
- avoir des aptitudes à l'innovation pédagogique,
- faire preuve de disponibilité

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- Être titulaire du CAPPEI ou d'une certification antérieure ou être professeur des écoles non spécialisé en formation CAPPEI. Les personnels non spécialisés peuvent obtenir ce poste à titre provisoire. Ils s'engagent à passer le CAPPEI
- Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures/an)

- Les candidats et candidates seront convoqués devant une commission pour un entretien, qui examinera leurs motivations et leurs aptitudes à assurer les missions assignées
- Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions) :
 - ISAE, Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves
 - Indemnité REP selon quotité d'affection
 - Indemnité de fonction particulière pour les détenteurs du titre professionnel
 - Indemnité d'enseignement spécialisé et adapté

Contact :

IEN Ecole Inclusive : 03.88.45.92.30 ou ienash67@ac-strasbourg.fr